



NEWCARD TÉLÉSURVEILLANCE DE L'INSUFFISANCE RÉNALE



*Ce dispositif médical de classe I est un produit de santé réglementé qui porte,
au titre de cette réglementation le marquage CE (2019)*

MPR-INF-MG-01

Newcard est une société spécialisée dans la télésurveillance de maladies chroniques, qui propose les services « **1 Minute pour mon Coeur** » et « **1 Minute pour mes Reins** », respectivement pour **les patients insuffisants cardiaques et insuffisants rénaux stade IV, V et greffés**. L'objectif de cette télésurveillance est d'améliorer tant le suivi des patients que les pratiques quotidiennes des professionnels de santé.

L'un de vos patients bénéficie actuellement du service « **1 Minute pour mes Reins** », il est accompagné et formé à domicile à l'utilisation du matériel, et est autonome dans **sa prise de mesures (poids, tension artérielle et fréquence cardiaque)**.

La fréquence de prise de mesures est déterminée par le néphrologue. **Par défaut, la fréquence est hebdomadaire pour les patients en stade IV et ceux ayant reçu une greffe, et bihebdomadaire pour les patients en stade V. Les bilans biologiques des patients doivent également nous être transmis au minimum tous les 3 mois.** Les patients sont suivis par leurs propres professionnels de santé dans le cadre de la télésurveillance médicale.

Cette télésurveillance offre au patient un suivi de qualité et une potentielle détection de la dégradation des fonctions rénales. Le service est pensé en accord avec les réalités des patients insuffisants rénaux, en considération notamment de leur âge et de leur méconnaissance potentielle du numérique.

I. PRÉSENTATION DU SERVICE « 1 MINUTE POUR MES REINS »

Le service « 1 Minute pour mes Reins » offre une prise en charge globale centrée autour du patient. Ce service s'inscrit dans le cadre du **Droit Commun de l'Assurance Maladie**, qui promeut la télémédecine en finançant certains actes de télésurveillance.

Dans ce cadre, votre patient reçoit à son domicile une balance et un tensiomètre connectés à une tablette. Une application le guide à travers les étapes successives de la prise de mesures. **Le patient** transmet régulièrement ses données de **poids, de tension artérielle et de fréquence cardiaque** à son néphrologue.

En plus de ces mesures :

- **Pour les patients en stade IV et V** : ils indiquent s'ils sont **plus ou moins essoufflé** et s'ils se **sentent moins bien** que lors de leur dernière prise de mesure.
- **Pour les patients greffés** : ils indiquent s'ils ont été **observants dans la prise de leur traitement immunosuppresseur**.

Trimestriellement, tous les patients remplissent un **questionnaire de qualité de vie** basé sur le modèle EQ-5D.

Enfin, les résultats d'analyse biologique sont soit transmis directement par les laboratoires via la messagerie sécurisée Apycrypt, soit saisis par le patient dans notre application. Les professionnels de santé participant au suivi ont accès aux données du patient à tout moment sur notre plateforme.

Un **algorithme** analyse ces données en permanence. En cas de détection d'une **dérive** qui illustrerait une potentielle **dégradation des fonctions rénales** ou d'un **rejet de greffon, le néphrologue est averti**. Il peut consulter les données sur la plateforme, et décider de la suite de la prise en charge.

En tant que médecin généraliste du patient, vous pouvez bénéficier d'un accès **gratuit à la plateforme Newcard** vous permettant de :

- **Visualiser les données,**
- **Consulter l'historique médical** (alertes, contenu des séances d'accompagnement thérapeutique, consultation des résultats d'analyses biologiques).

L'algorithme permet de mettre en évidence les dérives significatives pour alerter selon **3 niveaux de gravité**. Les alertes sont envoyées au néphrologue du patient, qui décide ensuite de la prise en charge.

Il est important de préciser que **le service « 1 Minute pour mes Reins » n'est pas un système d'urgence** : il n'a pas vocation à se substituer aux professionnels de santé mais à leur offrir une information opportune pour améliorer le suivi.

II. LA TÉLÉSURVEILLANCE MÉDICALE POUR L'AMÉLIORATION DU PARCOURS DE SANTÉ

Le **Droit Commun** permet la prise en charge, depuis le 1er juillet 2023, la télésurveillance de l'insuffisance rénale. Un cahier des charges a ainsi été établi. Celui-ci prévoit notamment des critères d'éligibilité des patients suivants :

- **Stade IV :**
Patients présentant une maladie rénale chronique de stade 4
Débit de filtration glomérulaire compris entre 15 et 30 ml/min/1.73m²
- **Stade V :**
Patients présentant une maladie rénale chronique de stade 5
Débit de filtration glomérulaire inférieur à 15 ml/min/1.73m²
- **Greffés :**
Patients transplantés rénaux ayant été greffés il y a plus de 3 mois

Ce cahier des charges prévoit également la mise en place d'**une séance obligatoire d'accompagnement thérapeutique** pour **chaque patient**, en face à face ou par téléphone, au **début du suivi de télésurveillance médicale**. Par la suite, **des séances supplémentaires** peuvent être organisées **selon les recommandations du néphrologue**. Ces séances ont pour objectif d'aider le patient à mieux appréhender sa maladie et à comprendre les enjeux de sa télésurveillance.

III. LE SERVICE « 1 MINUTE POUR MES REINS » POUR LE PATIENT

L'application permet au patient de prendre ses mesures de **poids**, de **tension artérielle** et de **fréquence cardiaque** régulièrement et de les envoyer sur la plateforme accessible par les professionnels de santé. Celle-ci le guide dans sa prise de mesure.

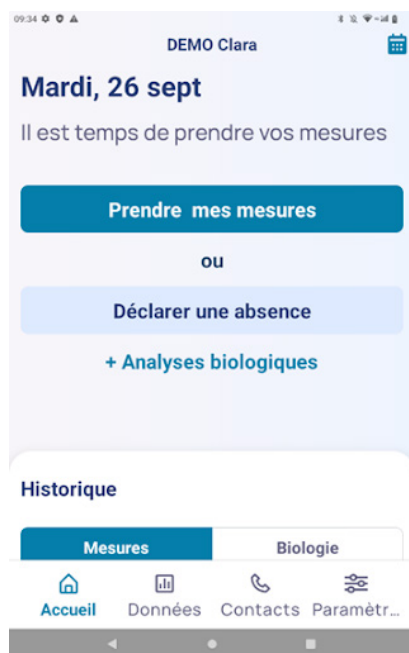


Figure 1 : Page d'accueil de l'application

(Après que le patient a allumé sa tablette et sélectionné l'icône Newcard sur le fond d'écran)

En cliquant sur **Prendre mes mesures**, le patient devra suivre les consignes qui s'afficheront sur la tablette.



Figure 2 : Prise de mesures du patient

En plus des mesures :

- **Les patients en stade IV et V** : indiquent s'ils sont **plus ou moins essoufflés** et s'ils se **sentent moins bien** que lors de leur dernière prise de mesure.



Figure 3 : Symptômes du patient

- **Les patients greffés** : indiquent s'ils ont été **observants** dans la prise de leur traitement immunosuppresseur.

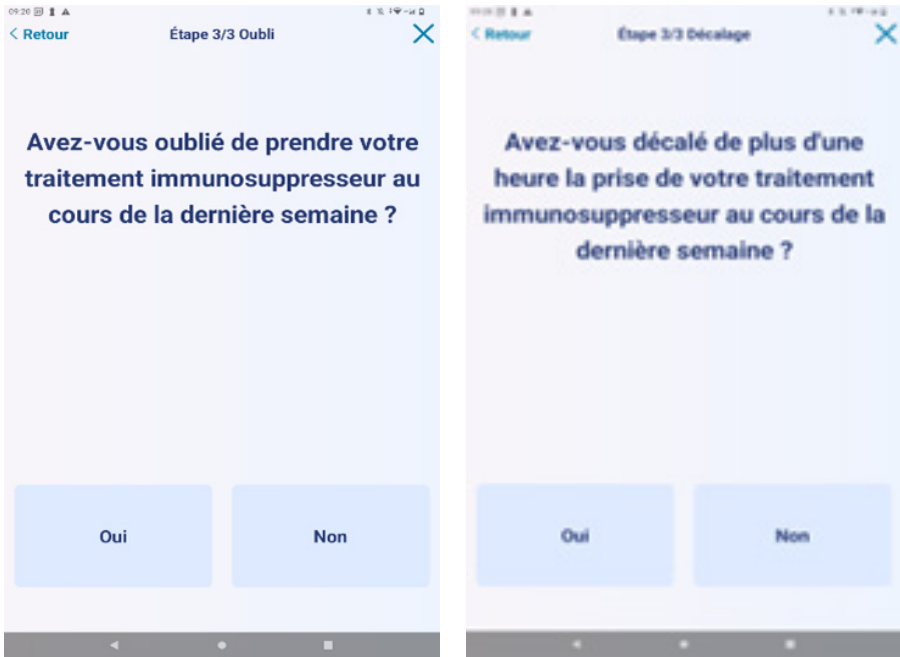


Figure 4 : Observance du patient dans sa prise d'immunosuppresseur

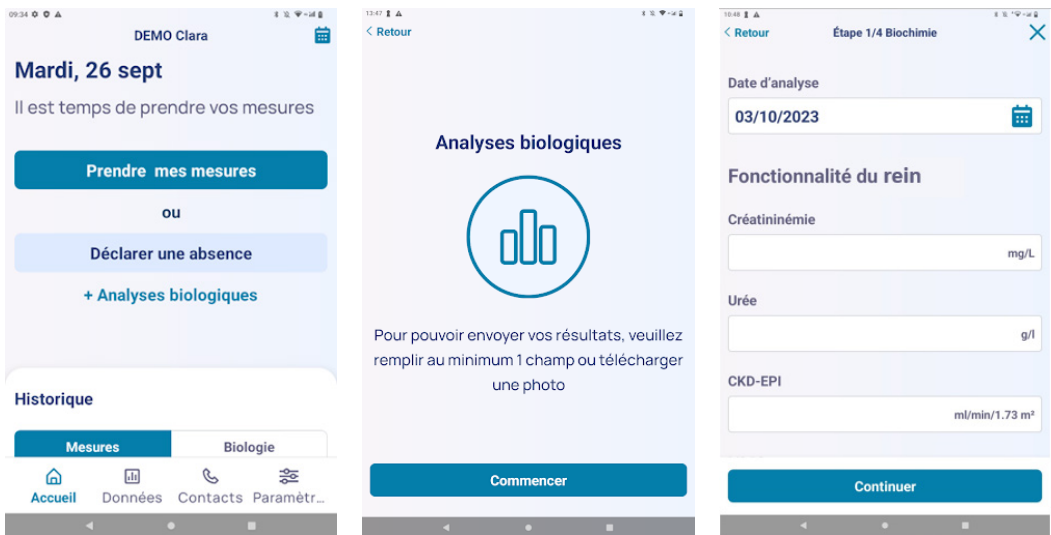
Trimestriellement, tous les patients remplissent un **questionnaire de qualité de vie** basé sur le modèle EQ-5D.



Figure 5 : Questionnaire de qualité de vie composé de 5 questions pour qualité l'état de santé du patient

Les **résultats d'analyse biologique** sont soit transmis directement par les laboratoires via la messagerie sécurisée Apycrypt, soit saisis par le patient dans notre application.

Lorsque le patient reçoit ses bilans biologiques, il peut entrer ses résultats en indiquant la date du prélèvement et en remplissant les données biologiques correspondantes. Il peut également insérer une photo de son bilan biologique.



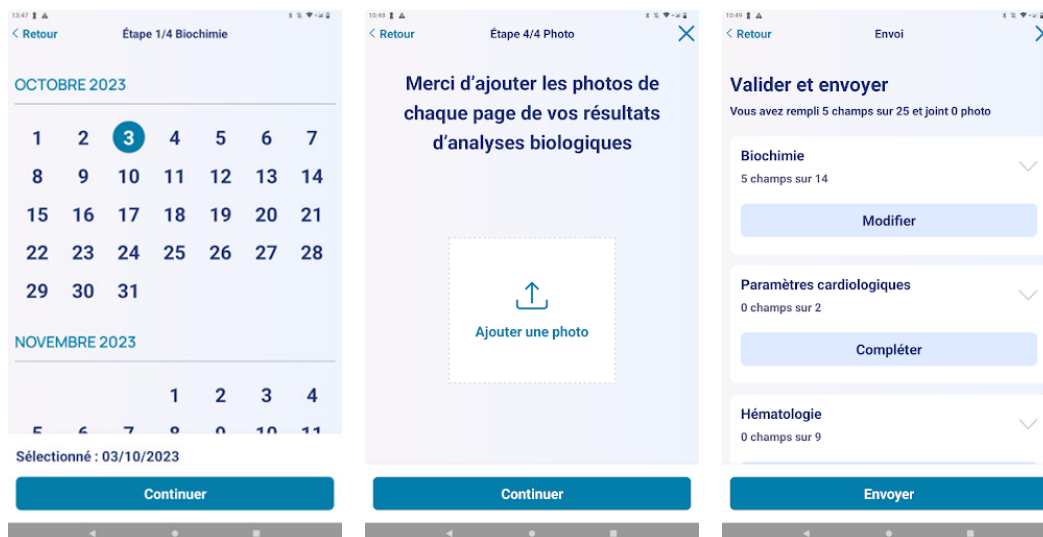


Figure 6 : Saisie des analyses biologiques par le patient

Ces données seront ensuite visualisables sur la plateforme par les professionnels de santé, permettant une adaptation optimale du traitement.

Toutes ces données sont ensuite envoyées automatiquement à la plateforme Newcard.

Le patient dispose également d'autres fonctions sur l'application : il peut, s'il le souhaite, visualiser ses statistiques, son historique, prévenir de ses absences ou rentrer ses données de façon manuelle.

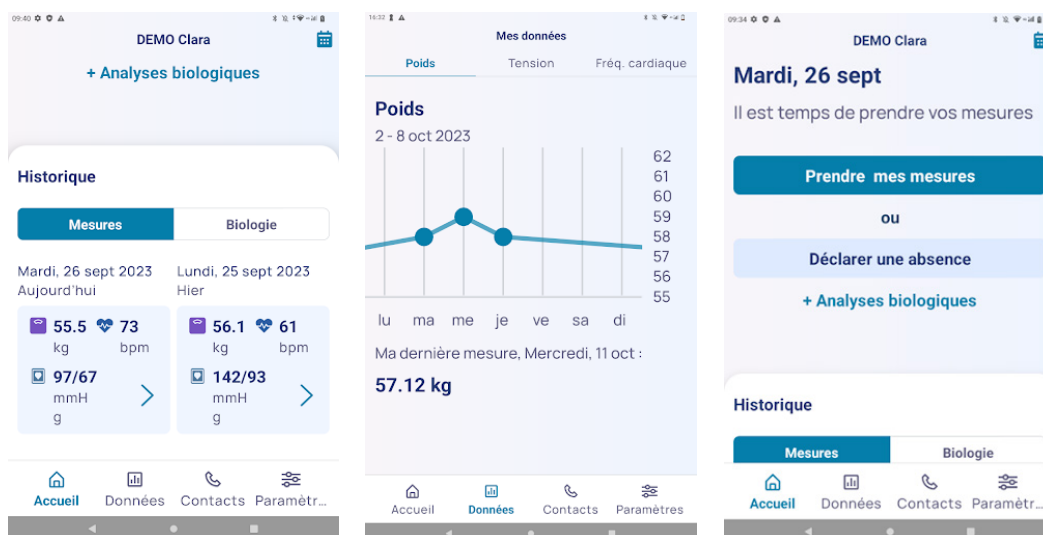


Figure 7 : Respectivement : visualisation des statistiques, de l'historique et déclaration d'une absence

L'ensemble de ces possibilités lui sont expliqués lors de sa formation à l'utilisation du matériel, et sont reprises dans le guide d'utilisation dont il dispose.

IV. PARTICIPATION A LA TÉLÉSURVEILLANCE

Si vous souhaitez participer à la télésurveillance de votre patient, veuillez nous contacter :

- Au numéro suivant : **03 20 14 71 14**
- À l'adresse mail suivante : **contact@newcard.io**

Cette notice d'information (MPR-INF-MG-01), révisée le 27 août 2024, sera amené à être modifié au fur et à mesure des évolutions du service. Nous vous communiquerons les changements par mail si nécessaire.

Création par NEWCARD SAS, SIRET 821 766 961 R.C.S Lille Métropole
MPR-INF-MG-01

